Département
SOMME
Arrondissement
AMIENS

## Mairie de Thezy-Glimont

3, rue de l'Eglise

80440 THEZY-GLIMONT

Canton
AILLY-SUR-NOYE
Commune

THEZY-GLIMONT

Téléphone: 03.22.34.01.47 - Télécopieur: 03.22.34.02.40 Mail: mairie.thezy-glimont@amiens-metropole.com

Retrouvez tous les bulletins municipaux en ligne, sur le site de la commune "ville-thezyglimont.fr" et nos réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Illiwap)

# Bulletin d'information – Juin 2023

#### REDERIE

Comme chaque année, la réderie aura lieu le 14 juillet prochain dans les rues du centre-bourg de Thezy-Glimont.

Pour les inscriptions, cinq permanences devraient se tenir pour les réservations.

Nous souhaitons privilégier et satisfaire les habitants du village dans le choix de leurs emplacements. C'est pourquoi nous avons réservé les deux premières permanences aux seuls habitants de Thézy-Glimont.

Nous vous remercions donc de réserver dès à présent les dates du :

- ✓ Mercredi 14 juin de 17h30 à 19h00 à la salle des fêtes.
- ✓ Samedi 24 juin de 10h00 à 12h00 à la salle des fêtes.

Les traçages au sol seront faits en amont de ces réservations. Vous pourrez ainsi venir avec les numéros que vous souhaitez réserver. Cette organisation devrait permettre une plus grande fluidité dans l'organisation de cette manifestation.

Les autres permanences, ouvertes à tous, se tiendront les mercredis 28 juin et 5 juillet de 17h30 à 19h00 et le samedi 8 juillet de 10h00 à 12h00. La publicité de ces permanences se fera via les réseaux sociaux de la commune (Facebook et Illiwap) et des médias locaux (JDA, France bleue Picardie...).

### TRAVAUX SNCF

Des travaux de modernisation du réseau ferré vont avoir lieu sur la ligne SNCF Amiens <-> Compiègne qui dessert le village.

Une interruption totale de la circulation entre Amiens et Longueau est planifiée du vendredi 26 mai à 22h30 jusqu'au mardi 30 mai à 3h50. Ainsi, les TER seront supprimés entre Amiens et Montdidier pendant cette période. Une substitution par car sera mise en place.

#### **COLLECTE DES ORDURES ET JOURS FERIES**

L'année 2023 est riche en jours fériés tombant en semaine. Pour rappel, lorsqu'un jour férié tombe en semaine, les collectes des ordures ménagères et du tri sélectif sont décalées au samedi pour les ordures ménagères et au mercredi pour le tri sélectif.

Concernant le tri sélectif, la collecte n'est décalée que si le jour férié tombe la semaine de la collecte.

#### **NOUVEAUTES BIBLIOTHEQUE**

La bibliothèque de Thézy-Glimont a le plaisir de vous informer que 540 nouvelles lectures sont arrivées en ce mois de mai.

Ce grand réassort vous permettra de nouveaux choix de lecture et comblera les petits comme les grands. Vous pourrez y retrouver des nouveautés littéraires, des romans policiers, de la littérature pour enfants et adolescents ainsi que des documentaires historiques.

Pour rappel, la bibliothèque vous accueille <u>tous les mercredis de 17h00 à 19h00 et tous les 1ers</u> <u>samedis du mois de 10h30 à 12h00</u>.

Prochaine ouverture le samedi 03 juin 2023, profitez-en!

#### **FESTIVITES DE JUIN**

Le comité des fêtes, la municipalité et le comité des fêtes organisent une journée d'animations et de concerts le samedi 17 juin 2023. Réservez cette date dans vos agendas !

Des informations complémentaires vous seront transmises ultérieurement.

En parallèle, l'association le Nénuphar de Thézy organisera, de 07h00 à 17h00, sa 1ère réderie du bord de l'Avre jusqu'au café couleurs d'Antan.

#### **ENCOMBRANTS**

Comme chaque trimestre, le ramassage des encombrants se fera le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de juin, soit le 08 juin.

Pour rappel, les encombrants sont obligatoirement disposés sur le domaine public, en bordure d'une voie accessible au camion de collecte. Leur dépôt ne doit pas faire obstacle à la circulation des piétons et ne doit pas présenter de risque de blessure pour l'usager de la voie publique.

N'oubliez pas que, le débarras complet d'un logement doit faire l'objet d'un dépôt en déchèterie et non d'un dépôt d'encombrants.

Enfin, il faut noter que ne sont pas acceptés les pièces automobiles (pneus, pare-chocs, pièces de moteur...), les déchets dangereux (solvants, peinture, huile de vidange...), les déchets verts, les déchets thermiques (tondeuses, cyclomoteurs...), les déchets de construction et de déconstruction, les cartons (qui doivent être mis au tri sélectif) ainsi que les déchets ne pouvant pas être chargés dans le camion à cause de leur taille ou leur poids.

# ESPACES VERTS DE LA COMMUNE

Comme vous avez pu malheureusement le constater, l'entretien des espaces verts de la commune n'a pas pu être réalisé convenablement ces derniers temps. En effet, le matériel de tonte de la commune (tracteur tondeuse et tondeuse à main) est tombé en panne.

Le maximum est fait pour réparer ou remplacer le matériel défectueux dans les meilleurs délais mais, face à cette situation, nous sommes tributaires de prestataires extérieurs. Si cette situation venait à durer, nous ferions appel à un professionnel. En attendant, toutes les bonnes volontés sont bienvenues pour nous aider à procéder à cet entretien.